

**Compte rendu de la Session d'Automne
31 novembre-3 décembre 2009
Section 34 : Langues, langage, discours.**

Rédigé par Isabelle Bril, secrétaire scientifique de la section et Christian Hudelot, président de la section.

I. Exposé de M. Bruno LAURIOUX (Directeur de l'INSHS) et de **François Jacquesson**, Chargé de mission auprès de la Direction de l'INSHS.

II. Travaux de la section 34

- 1. Rapport de conjoncture**
- 2. Evaluation de revues**
- 3. Evaluation d'écoles thématiques**
- 4. Evaluation de demandes de subvention aux Colloques**
- 5. Appréciation sur les Structures Opérationnelles de Recherche (S.O.R.)**
- 6. Promotions**
- 7. Reconstitution de carrière**
- 8. Evaluation biennale ou quadriennale suite à demande de ré-examen**
- 9. Confirmation d'affectation**
- 10. Titularisation**
- 11. Suivi de post-évaluation**
- 12. Proposition de médailles**
- 13. Motions de la section 34**

Présents : Anne ABEILLÉ, Gabriel BERGOUNIOUX, Colette BERNARD, Claire BEYSSADE, Isabelle BRIL, Eva BUCHI, Michel CHAROLLES, Francis CORBLIN, Christian HUDELOT, Sylvie MELLET, Christine MEUNIER, Lorenza MONDADA, Danièle MONSEUR, Noël NGUYEN, Thierry OLIVE, Martine VANHOVE, Gérard WALTER, Chantal WIONNET.

Excusée : Bénédicte GUILLAUME.

Assistant : Eddy MOULTSON.

Elsa Gomez n'est plus membre de la section depuis le 28 septembre dernier, du fait de son départ en retraite. Des candidatures à son poste seront sollicitées prochainement.

I. Exposé de M. Bruno LAURIOUX, Directeur de l'INSHS

M. Laurioux rappelle que le Contrat à Objectifs Moyens (C.O.M) et le nouveau décret officialisant les Instituts a été signé en septembre 2009, dans une atmosphère plus apaisée. Dans son discours de politique générale, le Directeur Général du CNRS a annoncé une rallonge budgétaire de la recherche d'environ 2,5%.

Le nombre de **postes au recrutement** de chercheurs sera renouvelé à l'identique en 2010, avec un taux de remplacement des chercheurs de 1 sur 2.

En ce qui concerne les **carrières des chercheurs**, une campagne exceptionnelle de promotions doit être mise en place dès 2010 jusqu'en 2013, afin de rapprocher progressivement les carrières du CNRS de celles de l'enseignement supérieur, ces promotions devraient se stabiliser à ce niveau pour les années suivantes.

En 2011, le nombre de postes DR2 augmentera d'un tiers et devrait être plus fort encore pour les DR1 et DRCE1. L'INSHS sera également attentif aux postes mis au concours de recrutement des CID 42 et 44.

Primes d'excellence scientifique

Une commission de réflexion sur la mise en place des Prime d'excellence scientifique (PES) sera constituée, elle engagera notamment le C3N et la Direction du CNRS. Cette prime, commune aux chercheurs et aux enseignants-chercheurs, peut être attribuée aux chargés de recherche et aux directeurs de recherche titulaires des EPST, ainsi qu'aux agents détachés dans ces corps. Elle est attribuée pour une période de quatre ans renouvelable. Cette prime sera attribuée dès la fin 2009, elle sera généralisée en 2010 après une concertation approfondie avec les différents acteurs.

Trois **catégories** de personnels sont concernées:

1) Les chercheurs en activité lauréats d'une distinction scientifique de niveau national ou international (titulaires du prix Nobel, de la Médaille d'or, etc.), quelle que soit la date à laquelle ce prix a été décerné. Le montant annuel brut de la prime sera compris entre 15 000 et 25 000€ selon les prix figurant dans l'arrêté signé par la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. La prime pourrait leur être versée en décembre 2009.

2) Les personnels apportant une contribution exceptionnelle à la recherche.

Pour cette première étape, en 2009, l'obtention par le chercheur d'un prix significatif dans sa discipline au cours de sa carrière constituera le critère de contribution exceptionnelle. Les médailles du CNRS en sont un exemple; les membres de certaines académies et les lauréats des ERC seniors et juniors sont aussi concernés; d'autres prix ont été identifiés par les Instituts après consultation de leur conseil scientifique et ont été validés par le Conseil d'Administration du 4 novembre 2009. Le montant de la prime variera selon la nature du prix reçu entre 6000 et 15 000€.

3) Les chercheurs dont l'activité est jugée de haut niveau par les instances d'évaluation dont ils relèvent. Pour cette catégorie, l'attribution de la prime est liée à la condition pour le chercheur d'exercer ou de s'engager à réaliser une activité d'enseignement. Cette prime d'excellence scientifique, d'un montant compris entre 6000 et 15 000€, sera mise en œuvre courant 2010.

Les modalités concernant d'autres critères éventuels d'attribution pour la catégorie 2 et 3 seront définies en conseil d'administration du CNRS après le rapport d'un groupe de travail, dont les propositions auront préalablement été débattues au sein du conseil scientifique du CNRS et d'autres instances concernées.

Concernant les **PEPS** (Projets Exploratoires Pluridisciplinaires), leur succès a été considérable dans le domaine des SHS: sur 500 projets déposés, 25 ont été retenus. En 2010, 50 projets seront financés (à hauteur de 10.000€). Beaucoup de ces projets impliquent d'autres Instituts que l'INSHS.

La mise en place des **chaires mixtes** pour 5 ans a connu des débuts chaotiques. Pour 2010, sur un total de 60 chaires, dix à douze chaires mixtes seront mises en place pour les SHS. Pour 2009, 8 chaires sont actuellement finalisées, 4 autres devraient l'être bientôt.

Le CNRS va désormais soutenir les **UMIFRE** (Unité Mixte Institut Français de Recherche à l'Etranger), pour compenser le désengagement du ministère des affaires étrangères. Ils seront gérés par une UPS.

B. Laurioux annonce la mise en place du « **PIRE** » (Programme Interdisciplinaire de Recherche). Il s'agit de multiplier les intersections entre Instituts; quelques axes sont

présentés: lien avec SDV (langage et cognition), développement du patrimoine culturel et archéologique, modélisation spatiale et géo référencement. Les programmes « PIRE » ne sont toutefois pas toujours les meilleures solutions pour les SHS selon B. Laurioux. Il faudrait envisager autre chose.

Quatre types de programmes sont prévus: des prospectives seront faites dans le cadre des RTP (Réseau Thématisé Pluridisciplinaire). En 2010, des programmes porteront sur des thèmes tels que « Visual Studies » ou « Histoire de l'environnement ». Le programme INSU mettra en place une réflexion ancrée sur la Méditerranée.

Ces programmes auront des dotations interdisciplinaires croisées. 400.000€ leur seront consacrés cette année et ces crédits seront doublés en 2010.

Concernant la **prospective**, le conseil scientifique de l'Institut va mettre en place des groupes sectoriels de travail dont le noyau serait constitué par les membres de la section auquel s'adjoindraient des membres des sections du CNU (ces groupes sectoriels seraient également ouverts à des membres des sociétés savantes et de la société civile) afin de dégager des secteurs et thèmes à sauvegarder ou à faire émerger.

Bilan du concours 2009

Les déclassements en SHS ont été moins nombreux cette année qu'en 2008. Il est rappelé que les sections constituent un jury de première instance, et que le jury d'admission est souverain et n'a pas, pour l'heure, à justifier ses décisions. Dans le cadre de cette procédure, il est donc demandé aux sections de déclarer admissibles un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir et de ne pas présenter les classements comme un résultat attendu.

En outre, pour l'accès au grade de DR, l'HDR n'est pas un critère officiel, mais c'est un critère raisonnable et indispensable pour être en harmonie avec l'Université.

Le volume des promotions DR1 et DRCE est insuffisant, toutefois les sections sont appelées à conserver dans leur choix un certain équilibre et éviter de ne classer que des sexagénaires. Il est en outre demandé aux sections de veiller à garder toutes leurs chances aux femmes.

Postes ouverts au concours 2010

60 postes sont mis au concours pour les SHS.

La **section 34** offre les postes suivants :

- 5 Directeurs de recherche de 2^{ème} classe;
- 2 Chargés de recherche de 1^{ère} classe, dont 1 prioritairement sur le thème: « Description des langues sur le terrain, analyse et comparaison de langues rares »;
- 2 Chargés de recherche de 2^{ème} classe, dont 1 prioritairement sur le thème: « Linguistique des langues anciennes (entre autres: français ancien, latin, grec ancien, sanskrit ou avestique, hébreu ou araméen anciens, copte) ».

La **CID 44** offre quant à elle un poste de CR2 sur le thème « Langues, langage, cognition ».

Cette année, l'INSHS fera un effort particulier pour les Sections 36 (sociologie), 38 (Sociétés et cultures) et 32 (Mondes anciens et médiévaux); l'an prochain, l'effort portera sur la section 34. En effet, avec un taux de remplacement de 0,6% dans les SHS, la section 38 est menacée.

Diverses questions à M. Laurioux suivent cet exposé :

- A une question portant sur le **rappor de conjoncture**, B. Laurioux rappelle le rôle du CoNRS dans la rédaction du rapport, qui doit être prêt en avril 2010. Il s'agit de procéder à un état de la recherche et un état des domaines émergents, portant sur des thématiques de

recherche, des recommandations de fléchage et d'affichage de postes, de délégations, de chaires, de post-doctorants; ou des recommandations sur les moyens et les technologies, plateformes, base de données, etc.

- Suivent diverses demandes de précision sur le **rappor tde conjoncture**: est-ce un rapport de l'Institut (INSHS) ou un rapport du CN de la section 34 ? Qui assure le pilotage de la prospective ? Quel rôle ont les **groupes sectoriels** de travail dans l'établissement de la prospective et quelle est leur articulation au CoNRS ?

- B. Laurioux répond que la Direction scientifique et les Instituts pilotent la prospective. Le rapport de conjoncture (incluant la prospective) doit ensuite être avalisé par le Ministère. Le rapport de conjoncture comporte une partie prospective établie par la section et qui constitue un outil pour la Direction. Les groupes sectoriels de travail, qui comportent des membres du CN, réfléchissent à la prospective. Les groupes sectoriels de travail sont l'une des missions nationales de l'INSHS; ils regroupent les sections du CoNRS, les partenaires du CNU et d'autres partenaires universitaires internationaux.

- Une demande de précision porte sur le classement des candidats au sein de la section 34 et des CID 42 et 44, afin de donner des signaux clairs entre sections.

- B. Laurioux rappelle que les CID recrutent avec les mêmes exigences que les Sections et ne sont pas un moyen détourné de recruter des candidats de second ordre. L'an prochain, les CID seront en outre amenées à évaluer des équipes.

- Il est demandé aux Directions scientifiques de transmettre les informations et besoins relatifs au nombre de **post-doctorants** à la section et au Comité National.

B. Laurioux rappelle qu'il n'y a plus de ligne budgétaire financée par le Ministère; les post-doctorants sont donc actuellement financés sur des enveloppes de CDD internes au CNRS, qui comprennent également le financement des postes rouges.

- A propos des **délégations** : la section 34 souhaite examiner les dossiers de candidature en session plénière (si possible au moment des concours). Le financement d'une réunion spéciale de la section peut être envisagé pour l'évaluation des dossiers

- En ce qui concerne les **chaires**, la section 34, qui s'est majoritairement prononcée contre leur mise en place à l'automne 2008, demande à être informée et associée au profilage des chaires et à l'évaluation des candidats. Il est également rappelé qu'il serait souhaitable que les chaires mises au concours soient officiellement publiées pour éviter les nombreux dysfonctionnements observés l'an dernier lors de leur mise en œuvre (défaut d'affichage, délais trop courts, etc.).

B. Laurioux rappelle que les chaires sont proposées par les universités et que les réponses sont faites au fil de l'eau.

- Est aussi évoquée la fiche **RIBAC** qui devrait permettre une évaluation plus fine que le CRAC et qui est destinée à donner une meilleure visibilité aux chercheurs. RIBAC est à l'heure actuelle testée au sein de l'INSHS.

Questions adressées à **François Jacquesson**, Chargé de Mission auprès de la Direction de l'INSHS.

- Quels sont les axes et les priorités scientifiques qui justifient les coloriages de postes de CR1 et CR2 ? En effet, du fait du très petit nombre de postes offerts au concours, la section 34 s'était déclarée peu favorable à cette pratique; elle souhaiterait, à l'avenir, être consultée sur de telles décisions afin d'articuler les demandes aux besoins exprimés par les laboratoires.

F. Jacquesson indique que cela correspond à des domaines que le CNRS veut défendre à l'heure actuelle. Le coloriage « linguistique de terrain » permettrait de rééquilibrer le fléchage « langue-langage-cognition » du poste CR2 de la CID 44 ; en outre le CNRS, qui ne connaît pas les mêmes contraintes de calendrier que l'Université, est plus à même de développer les recherches sur le terrain. Quant au poste CR2, colorié « Langues anciennes », il a été défini dans le but de réunifier le champ des sciences du langage en associant les spécialistes des langues anciennes et ceux des langues modernes et contemporaines.

- La section 34 attire l'attention de la Direction scientifique sur le petit nombre de postes de CR et de DR1, qui devraient être sensiblement augmentés ; la pression est en revanche bien moindre pour les postes de DR2.
- La section 34 voudrait être éclairée sur le motif expliquant la non-attribution de poste de DRCE à des candidats classés premiers à deux ou trois reprises par la section 34 dans des configurations différentes.
- Concernant le dispositif de sélection et d'attribution des chaires et le rôle du CNRS et du Comité national : quel contrôle le CNRS a-t-il dans ce domaine ? Quel est l'impact des chaires sur l'attribution des délégations ?

F. Jacquesson prend note de ces questions.

- Autre sujet d'inquiétude, la section demande à la Direction scientifique de l'informer dans des délais raisonnables de la suite donnée à ses travaux d'évaluation et de classement. Début décembre 2009, la section 34 ne disposait encore d'aucune information officielle concernant la session de printemps 2009 (tenue en juin), qu'il s'agisse des délégations ou des chaires.
- La section n'a aucune information sur les nouvelles demandes de délégation, et la nouvelle campagne de chaires, ni sur les dates de dépôt et le calendrier de sélection. Le calendrier est pourtant essentiel pour que les délégations de l'IUF, du CNRS et les décharges de service internes aux universités puissent être organisées sans chevauchement.
- De même, aucune information n'est disponible concernant les post-doctorants.
- Or toutes ces informations sont indispensables pour dresser le panorama de nos laboratoires, cerner les besoins et établir le rapport de conjoncture qui est l'un des rôles du Comité national.
- Concernant le **site web de la section 34 sur le portail de l'INSHS**: un accès par mots-clés pourrait être envisagé pour permettre une recherche plus simple pour le public. Les 60 laboratoires, ainsi que les laboratoires ayant un rattachement secondaire à la section 34, devraient également y figurer. Des propositions seront faites par la section: Gabriel Bergounioux et Sophie Wauquier sont mandatés par la section pour suivre ce dossier.
- Concernant la **politique éditoriale**: F. Jacquesson précise que les revues font des demandes de financement et que la direction statue sur ces demandes après avis du CoNRS.
- F. Jacquesson donne des précisions sur l'évaluation des UMR de la **vague D** (par l'AERES avec la participation du CoNRS); la Direction SHS et la DPA doivent valider les décisions, puis la Direction Générale se prononcera après des négociations avec les universités.
- Autres nouvelles:
Le SEDYL (regroupant INALCO-CELIA) va être créé comme FRE à 2 ans.
Le LMS (qui n'aura plus que 2 chercheurs CNRS dans le prochain quadriennal) est mis en FRE pour 1 an, une fermeture est envisagée.

L'équipe de créolistique de Watin (la Réunion) est fermée au 31 décembre 2009, du fait de l'absence de chercheurs CNRS en son sein.

- F. Jacquesson rappelle qu'à l'heure actuelle, les UMR ne peuvent avoir que 2 tutelles (CNRS/IRD + 1 université/ou autre EPST); les autres établissements sont des partenaires secondaires. Il serait toutefois souhaitable de pouvoir continuer à demander des tutelles multiples et des rattachements ouverts à des Ecoles Doctorales.
- Une dernière question de la question 34 clôt l'entretien: faut-il réfléchir à une politique de repli de la recherche linguistique en France ?

II. TRAVAUX de la section 34

1. Rapport de conjoncture de la section 34 du CoNRS

Dans la perspective du prochain rapport de conjoncture, et afin de faire un état de la situation dans les sciences du langage, divers représentants d'institutions de recherche et d'université ont répondu à l'invitation de la section 34.

Mme Stéphane Robert, responsable de la Fédération T.U.L (FR : *Typologie et Universaux du Langage*) et M. Franck Neveu, responsable de la Fédération ILF, ont présenté le bilan et la prospective de leur Fédération respective.

M. Thierry Ponchon, Président par intérim de l'ASL (Association des Sciences du Langage, 250 adhérents) a évoqué diverses divers points concernant la formation des étudiants et évoqué quelques perspectives.

Ont été évoqués, entre autres, les points suivants :

- les relations avec les universités, le CNU et les sections interdisciplinaires.
- Les programmes d'avenir du CNRS et les orientations à donner. Défendre le rôle particulier du CNRS en maintenant des aspects de la recherche mal ou non représentés à l'Université.
- Les frontières de la discipline représentée par la section 34 « Langues, langage, discours », (celle-ci couvre 60 laboratoires).
- L'avenir de la discipline et l'interdisciplinarité au sein des SHS, ST2I, SDV; comment sont représentées les sciences du langage dans les autres sections (35, 38, 07, 27) et au CNU ? (dans des disciplines ou thématiques telles que linguistique et anthropologie, linguistique et sciences cognitives, pathologie du langage, psycholinguistique, génétique des populations, étude des systèmes complexes, modèles d'émergence du langage, etc.).
- Identifier les déficits dans certains domaines (linguistique historique, typologie, langues anciennes et classiques, etc.).
- La courbe démographique et la fonte des effectifs (globaux et particuliers).
- La politique de recrutement (chercheurs et ITA).
- Les perspectives pour les doctorants et post-doctorants.
- La défense et le développement du système des délégations.
- Les cursus de linguistique générale à l'université et la formation des étudiants: il faudrait par exemple favoriser la circulation des étudiants au sein des cursus des diverses institutions et décloisonner la direction des thèses dans une seule université, c'est une entrave inutile. Il faudrait aussi promouvoir les ateliers et écoles de formation et, plus généralement, développer la formation en linguistique pour permettre aux jeunes français d'être concurrentiels par rapport aux jeunes chercheurs étrangers.

- Les priorités et domaines scientifiques à soutenir: par exemple, description, modélisation, instrumentation.
- Concernant les structures de recherche: il faut préserver et promouvoir les UMR comme structure de base, ainsi que les unités fédératives qui promeuvent la fluidité des échanges CNRS-Universités.
- Il faudrait permettre les regroupements des laboratoires qui le souhaitent; il faudrait aussi développer les entités associées lorsque les laboratoires ou UMR ne sont pas primairement rattachés à la section 34.
- Parmi les autres questions soulevées: il conviendrait d'avoir un état des lieux concernant les résultats des grands programmes récents, et les technologies (bases de données, archivage, centre de ressources numériques et corpus de référence, outils pour la linguistique, plateformes technologiques, robotique)
- La question des enjeux internationaux est également abordée.
- La section voudrait pouvoir se réunir au lendemain de la session des jurys d'admissibilité, pourachever la rédaction du rapport de conjoncture, qui doit être remis pour la fin avril 2010, comme l'indique la lettre de la Direction Scientifique datée du 29 septembre 2009.

2. Evaluation de Revues

Deux revues (*Discours et Langage, Interaction & Acquisition*) ont fait une demande de subvention et sont toutes deux classées en rang A.

3. Evaluation d'écoles thématiques

Quatre écoles thématiques ont été examinées et classées: une demande n'est pas prise en considération ; les 3 autres demandes de subvention sont classées ex. aequo.

1 ^{er} ex.aeq.	MISAT (Méthodes informatiques et statistiques) en analyse de textes AIPM: Analyser l'interaction de la phonétique à la multimodalité Ecole d'été franco-allemande en typologie linguistique	FAVORY	USR 3124
		MONDADA	UMR5191
		ROBERT	FR 2559

Validation du vote sur ce classement : **13 oui**, 2 non, 3 abstentions.

4. Evaluation des demandes de subvention aux Colloques

Sur huit colloques examinés, **cinq** demandes ont été prises en considération et classées :

1 ^{er} ex.aeq.	HPSG 17 MAD 2010 OCP 7 (Old world conference in Phonology)	ABEILLE LEMARIE SCHEER	UMR 7110 UMR UMR 6039
4 ^{ème}	Spécificités et diversité des interactions didactiques	RIVIERE	UMR 5191
5 ^{ème}	Basal Ganglia Speech disorders	PINTO	UMR 6057

Validation du vote: **15 oui** ; 2 non ; 1 abstention.

Deux demandes de subvention n'ont pas été prises en considération ; une demande de subvention est en attente de complément d'information sur le budget.

[Ne sont pas pris en considération les dossiers incomplets et/ou qui ne répondent pas aux critères de sélection adoptés par la section (thématique du colloque, présence d'un comité

scientifique de programme, d'un comité d'organisation, appel ouvert aux communications, modes de sélection des communications, site web)].

5. Appréciation sur les SOR (Structure Opérationnelle de Recherche)

- Un dossier de changement de sous-direction de l'UMR 5263 (Dir. BONNEFON) a été examiné et a reçu un avis favorable.
- Le dossier de restructuration de l'UMR 8135 (Dir. VANHOVE) regroupant le CRLAO, le CELIA (SEDYL en 2010) et le LLACAN a été évalué favorablement, avec un avis « Développement à suivre en fonction des évolutions du contexte ».
- La section 34 se déclare non-compétente sur le cas du GDR 2972 (Dir. LEVENSON).

6. Promotions

CR2 > CR1

La section a examiné trois demandes de promotion en CR1, toutes classées ex aequo. Classement voté à l'unanimité.

1 ^{er} ex.aequo	ADAMOU	Evangelia	UMR 7107
	BEN HAMED	Mahé	UMR 5596
	EGRE	Paul	UMR 8129

DR2 > DR1

La section a examiné 14 demandes de promotion au grade de DR1, formulé 9 avis favorables et classé 6 dossiers. Classement voté à l'unanimité.

1 ^{er}	PLANTIN	Christian	UMR 5191
2 ^{ème} ex. aequo	BLACHE	Philippe	UMR 6057
	KOULOUGHLI	Djamel	UMR 7597
4 ^{ème}	SCHEER	Tobias	UMR 6039
5 ^{ème} ex. aequo	DUBOIS	Danièle	UMR 7190
	ROULON	Paulette	UMR 8135
	SORIN	Carmen	UMR 7110

DR1 > DRCE1

La section a examiné sept demandes de promotion en DRCE1, a retenu six dossiers et en a classé quatre. Classement voté à l'unanimité.

1 ^{er}	RECANATI	François	UMR 8129
2 ^{ème}	SAGART	Laurent	UMR 8563
3 ^{ème}	SPRENGER	Liliane	UMR 8158
4 ^{ème}	ALVAREZ-PEREYRE	Frank	UMR 8099

7. Reconstitution de carrière

La section a procédé à une demande de reconstitution de carrière.

8. Evaluation biennale ou quadriennale suite à demande de réexamen

Sept dossiers ont été examinés. 5 avis favorables ; 1 avis réservé et 1 avis d'alerte.

9. Confirmation d'affectation

CR : Cinq dossiers ont été examinés. 5 avis favorables.

DR : Quatre dossiers ont été examinés. 3 avis favorables et un dossier sur lequel la section ne se prononce pas car le chercheur a quitté le CNRS.

10. Titularisation

Six dossiers d'évaluation ont été examinés. 5 avis favorables.

La section 34 a estimé que l'évaluation de l'un des dossiers ne relevait pas de sa compétence et a suggéré un examen par la section 35.

11. Suivi de post-évaluation

Treize dossiers de post-évaluation ont été examinés.

12. Proposition de médailles

A l'instar de la plupart des sections du Comité national, la section 34 a décidé de se réserver à l'attribution des médailles à la session d'automne, afin que médailles et prime d'excellence ne soient pas associées. Une motion en ce sens a été rédigée.

13. MOTIONS

1) Motion sur l'attribution des médailles

Dans un cadre marqué par les incertitudes liées à la mise en place de primes individuelles affectées automatiquement à des médailles dont les lauréats n'ont pas toujours été proposées par la section, la section 34 a décidé de se réserver à la proposition d'attribution des médailles de bronze et d'argent du CNRS pour cette année.

La section estime que remettre aux lauréats d'une médaille des primes individuelles d'un montant élevé en regard des salaires change fondamentalement la nature de l'attribution de ces distinctions. Les critères et modalités de candidature à ces médailles sont aujourd'hui inadaptés.

La section 34 craint également que l'attribution d'une prime en relation avec la médaille n'efface le travail collectif d'un laboratoire au profit d'une personnalisation excessive pouvant déboucher sur des tensions dé-structurantes et nuisibles au travail d'équipe.

A défaut d'une réelle revalorisation de la carrière des chercheurs, la section 34 propose d'attribuer cette prime à tous les nouveaux entrants à l'occasion de leur titularisation, pour reconnaître l'excellence des recrutements au CNRS et pallier le niveau scandaleux des salaires d'embauche.

Motion adoptée à l'unanimité le 3 décembre 2009
M Christian HUDELOT
Président de la section

Destinataires :

Catherine BRECHIGNAC, Présidente du CNRS

Arnold MIGUS, Directeur général du CNRS

Valérie PECRESSE, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

2) Motion de la section 34 sur les chaires

La section 34, *Langues, langage, discours*, réunie en session d'automne réitère son opposition aux Chaires mixtes CNRS-Université dont les modes de sélection demeurent opaques.

Elle demande à nouveau d'augmenter le nombre des délégations longues offertes à des Maîtres de Conférence nouvellement recrutés, et que ces dernières soient attribuées après classement par les sections du CoNRS.

La section rappelle à cette occasion qu'elle demande que soient examinées en session plénière les demandes de délégations qui relèvent de sa compétence d'évaluation.

Si des chaires devaient être créées en Sciences du langage, les membres de la section 34 entendent être associés à leur hiérarchisation en termes de priorité scientifique, aussi conditionneront-ils leur participation aux Comité de Sélection de ces chaires à un classement préalable par la section.

Motion adoptée à l'unanimité le 3 décembre 2009

M Christian HUDELOT
Président de la section

Destinataires :

Catherine BRECHIGNAC, Présidente du CNRS

Arnold MIGUS, Directeur général du CNRS

Valérie PECRESSE, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche